



Maitre d'ouvrage  
**Préfecture du Pas-de-Calais**  
  
 PREFECTURE  
 DU PAS-DE-CALAIS

**Plan de Prévention des Risques Naturels ( P.P.R )  
 Vallée de L' Aa supérieure**


**APPROBATION**

Communes de :  
 Arques, Blendecques, Hallines, Helfaut,  
 Longuenesse et Wizernes

**Plan n°6 ZONAGE REGLEMENTAIRE**

maitre d'oeuvre  
  
 Service Risques, Crises  
 et Sécurité Civile  
 Plan de Prévention  
 des Risques  
 102, Avenue Charles  
 de Gaulle  
 59000 Lille  
 Copropriété 100 urbanisme@pas-calais.fr - 03 20 39 00 00

Echelle : 1/10000  
 DATE : Novembre 2009



**Cartographie Réglementaire**

**- Phénomène de ruissellement**

- Zone bleue : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation, de constructibilité limitée
- Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle à préserver de toute urbanisation

**- Phénomène de débordement de rivière**

- Zone bleu clair : zone urbanisée faiblement exposée au risque d' inondation
- Zone bleu foncé : zone urbanisée moyennement exposée au risque d' inondation
- Zone rouge : zone urbanisée fortement exposée au risque d' inondation et/ou zone naturelle d' expansion des crues à préserver de toute urbanisation
- Zone violette : zone d' activités dont la proximité de l' eau est indispensable, faiblement ou moyennement exposée au risque d' inondation
- Zone rouge : chenal d' écoulement préférentiel à préserver de toute urbanisation

**Cartographie Informative**

- Axe d' écoulement préférentiel
- Limite de bassin versant à risque de ruissellement
- Zone inondable hors P.P.R ( non exhaustif )
- Cours de eau
- Communes concernées par le P.P.R
- Limites communales
- Voies Ferrées

**- Bâtiments**

- Eglise
- Mairie
- Autre

